

# **Conseil Municipal**

## Séance Ordinaire du Lundi 27 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents: Guy GENET - Gérard BAKINN - Jacques DECHENAUX - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL - Gaëlle FAOU - Philippe LOMBARD - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL - Serge SANTARELLI - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations: Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE à Guy GENET

Nathalie CHEVALIER à Jacques DECHENAUX Sylvain GARREAU à François FASCIAUX Séverine GALBRUN à Serge SANTARELLI

Secrétaire de séance : Karine REGOBIS

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 25 Procurations : 04 Votants : 29

Le Quorum est atteint

#### Délibération n°2023/11:

Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023

Envoyé en Préfecture le Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Délibération N°2023/11

### Objet : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023

Dans le cadre de sa volonté de soutenir le dynamisme associatif local, la commune de Vif étudie chaque année les demandes de subvention de fonctionnement des associations vifoises et non vifoises (dont une partie des adhérents est vifoise).

Le montant total des subventions de fonctionnement proposé pour l'année 2023 s'élève à 61 000 €. Cette somme est répartie comme suit :

- 25 000€ pour l'école de musique
- 36 000 € pour les associations ayant déposé un dossier de demande de subvention. Après études des dossiers, 34 713 € sont attribués aux associations et répartit comme suit conformément aux critères d'attributions définis (les 1 287€ restants pourront être affectés aux attributions de subventions exceptionnelles) :

Associations	Subvention attribuée
Culturel	6487 €
Association Dauphinoise d'Égyptologie Champollion – ne répond pas aux critères d'attribution	0€
Association Musicale de Vif	3960€
Association SOL	145 €
Champollion à Vif	145 €
Compagnie Qui	145 €
Familles Rurales de Vif	580 €
Groupe d'Animation de la Vallée de la Gresse	880 €
Les Amis Vallée de la Gresse	324 €
Rio Gris	308€
Divers	704 €
Droit de vivre	304 €
Section des jeunes sapeurs-pompiers du Canton de Vif	400 €
Environnement	835 €
Association connaissance et protection de la nature « Les Pensées Sauvages »	110€
Ligue de Protection des Oiseaux AURA – Délégation Isère - <i>Ne répond pas aux critères d'attribution</i>	0€
Le Tichodrome	304 €
Les jardins du Picabans du Pieds du Bourg	117€
Vallée de la Gresse en Transition	184€
Vif Plus Solidaire et Citoyenne	120€

Scolaire	5 140 €
Foyer Socio Éducatif Collège de Vif	1250€
Sou des écoles de Reymure	154€
Sou des écoles du Genevrey	500€
Sou des écoles laïques du Bourg de Vif	2000 €
Union départementale des délégués départementaux de l'éducation Nationale	110€
Union Sportive des écoles Primaires de St exupéry	200€
Union Sportive des écoles Primaires de Reymure	88 €
Union Sportive des écoles Primaires de Vif	838 €
Sport	21 547 €
Académie vifoise d'aïkido	152€
Ambiance Rock Vif	150 €
Amicale Yoga Vallée de la Gresse	165 €
Association d'eau à d'Eau	129€
Atelier du mouvement	209 €
Club Alpin Français Vallée de la Gresse	180 €
Club d'Escrime de Varces	307 €
Football Club Vallée de la Gresse	7448 €
Foulée de Varces Vif	460 €
Gymnastique volontaire Vif Les Picabans	1 113 €
Judo Club de Vif	1452 €
Les archers d'uriol	137€
L'île à Yoga – Dossier incomplet	0€
Rugby Club Vif Monestier Trièves	4 000 €
Ski Surf Passion	1 336 €
Taekwondo Club de Vif	581€
Tennis Club de Vif	774€
Union Sportive de la Vallée de la Gresse	2 226 €
Varces Tennis de Table	427€
Vif Vertical	300 €
Total général	34 713 €

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales ;

Délibération N°2023/11b

**Vu** la délibération définissant les critères d'attributions pour l'année 2023 également soumise à l'approbation du Conseil municipal du 27 mars 2023 ;

Vu l'avis de la commission « Associations, sports » du 16 mars 2023 ;

**Vu** l'avis de la commission « Budget, finances, personnel, affaires générales, police municipale » du 13 mars 2023 ;

**Considérant** que les associations à vocation sociale sont subventionnées par le centre communal d'action sociale de Vif ;

Considérant le contexte budgétaire actuel ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER ET DE VERSER** aux associations, pour l'année 2023, les subventions telles que réparties ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

#### ANNEXE(S)

Néant

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance : Le Maire

**Guy GENET** 

**RESULTAT DU VOTE:** 

Pour: 28 Abstention: 1